

Esthétique - cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente

Certificat d'aptitude professionnelle

R

référence des textes officiels relatifs au CAP

Esthétique - cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente

■ **Arrêté du 13 décembre 1990**

Portant création du CAP Esthétique - cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente
BO n° 3 du 17 janvier 1991
JO du 21 décembre 1990

CRÉATION DU CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE

Arrêté du 13 décembre 1990

Article premier – Il est créé au plan national un certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente.

Art. 2 – Le référentiel caractéristique des compétences professionnelles et le programme de ce certificat d'aptitude professionnelle figurent en annexe I du présent arrêté.

Art. 13 – L'évaluation des compétences des candidats est organisée par domaine. Chaque domaine est constitué d'une ou plusieurs des matières mentionnées à l'article 12 du décret du 19 octobre 1987 susvisé.

La liste de ces domaines figure en annexe II du présent arrêté.

Art. 4 – Le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente peut être obtenu :

– soit en postulant simultanément la totalité des domaines par la voie de l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987, dans les conditions prévues aux articles 5 à 8 ci-dessous,

– soit par la voie des unités capitalisables conformément au titre IV du décret du 19 octobre 1987 susvisé et à l'arrêté du 3 avril 1989 susvisé, dans les conditions fixées aux articles 9 et 10 ci-dessous.

Art. 5 – Lorsqu'un candidat postule le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente par la voie de l'examen prévu au titre III du décret du 19 octobre 1987 susvisé, le diplôme est attribué au vu des résultats obtenus :

– soit au contrôle continu; lorsque le diplôme est préparé intégralement selon cette modalité, chaque domaine est affecté du coefficient 1;

– soit à des épreuves terminales dont la liste, la durée, le coefficient et la définition figurent en annexe II du présent arrêté;

– soit par combinaison du contrôle continu et d'épreuves terminales; dans ce cas, chaque domaine est affecté du coefficient prévu en annexe II du présent arrêté.

L'évaluation de chaque domaine est sanctionnée par une note variant de 0 à 20 en points entiers.

Art. 6 – Le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente est délivré aux candidats ayant obtenu d'une part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des domaines et d'autre part une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au domaine professionnel.

L'absence à une épreuve obligatoire est éliminatoire sauf si elle est dûment justifiée. Dans ce dernier cas, elle donne lieu à l'attribution de la note zéro.

Art. 7 – Les candidats titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV sont dispensés de l'évaluation prévue dans les domaines généraux.

Les domaines dont ils sont dispensés ne sont pas pris en compte pour l'obtention du diplôme.

Art. 8 – Les candidats non admis conservent pendant cinq ans le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues à un ou plusieurs domaines.

Lorsqu'un candidat n'a pas obtenu au domaine professionnel une note égale ou supérieure à 10, il conserve pendant cinq ans le bénéfice de la note égale ou supérieure à 10 obtenue à une ou plusieurs épreuves constitutives de ce domaine.

Les notes ainsi conservées par les candidats sont prises en compte avec celles obtenues aux autres domaines lors de sessions ultérieures pour l'attribution du diplôme. S'ils renoncent à ce bénéfice, ils subissent l'examen dans l'ensemble des domaines. Seules les notes obtenues sont prises en compte pour l'attribution du diplôme.

Art. 9 – Pour obtenir le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente par la voie des unités capitalisables, le candidat doit avoir acquis :

- l'unité terminale constitutive du domaine professionnel définie en annexe I du présent arrêté;
- l'unité terminale de chacun des domaines généraux figurant en annexe II du présent arrêté à l'exception du domaine de l'éducation physique et sportive.

Art. 10 – Les candidats titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV postulant le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente par la voie des unités capitalisables sont réputés avoir acquis définitivement la totalité des unités capitalisables des domaines généraux de ce certificat d'aptitude professionnelle.

Les candidats titulaires d'un ou plusieurs domaines généraux d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles du même secteur professionnel postulant le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente par la voie des unités capitalisables se voient reconnaître la possession de l'unité capitalisable correspondante.

Les candidats postulant le certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente par la voie des unités capitalisables et bénéficiaires au titre d'une session antérieure de l'épreuve EP1, EP2 ou EP3 constitutive du domaine professionnel ne sont évalués que pour la partie d'épreuve correspondant à celle qu'ils n'ont pas obtenue.

Art. 11 – Les candidats qui ne peuvent subir l'épreuve d'éducation physique et sportive pour une raison de santé en sont dispensés à condition de produire un certificat délivré :

- par un médecin de la santé publique concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires pour les élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement public ou d'enseignement privé sous contrat;
- par un médecin généraliste ou du travail pour les autres candidats.

Les candidats reconnus handicapés physiques peuvent demander soit à participer à une épreuve d'éducation physique et sportive aménagée, soit à bénéficier d'un contrôle en cours de formation adapté.

Art. 12 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la session d'examen de 1992 à l'exception de l'accès au diplôme par unités capitalisables qui peut être organisé à l'initiative des recteurs d'académie dès la publication du présent arrêté.

Art. 13 – L'arrêté du 30 juillet 1963 modifié portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle d'Esthéticien-cosméticien est abrogé à compter de la dernière session d'examen qui aura lieu en 1992.

Les candidats au certificat d'aptitude professionnelle d'Esthéticien-cosméticien ayant obtenu le bénéfice des épreuves pratiques ou des épreuves écrites et orales, à l'une des sessions organisées de 1988 à 1992 sont respectivement dispensés, pour les cinq années suivantes de subir les épreuves du domaine professionnel ou les épreuves des domaines généraux du certificat d'aptitude professionnelle Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente. Ils se voient reconnaître la possession des unités capitalisables correspondantes s'ils postulent ce certificat d'aptitude professionnelle par la voie des unités capitalisables.

RÉFÉRENTIEL DE L'EMPLOI

Analyse de l'activité

Le titulaire du CAP Esthétique-cosmétique est un professionnel qualifié, spécialiste des techniques de soins esthétiques et de maquillage, du conseil et de la vente des produits de soins esthétiques, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie. Ses activités ont pour but d'entretenir, d'embellir la peau et les phanères ainsi que de mettre en valeur l'aspect corporel de l'individu.

1 Secteurs d'activités

Le titulaire du CAP Esthétique-cosmétique exerce sa profession dans différents secteurs d'activités :

- Instituts de beauté.
- Entreprises de production et de distribution de produits de parfumerie, de beauté et de toilette :
 - Industries de production;
 - Circuits de distribution :
 - instituts de beauté, parfumeries,
 - grands magasins,
 - grandes surfaces,
 - magasins franchisés,
 - établissements de distribution à distance,
 - pharmacies.
- Salons de coiffure.
- Établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation.
- Établissements de thalassothérapie.
- Établissements du troisième âge.
- Centres de vacances et de loisirs.
- Organismes culturels et médiatiques.

2. Fonctions exercées

Le titulaire du CAP Esthétique-cosmétique exerce différentes activités pouvant être classées en fonctions :

Fonction d'exécution :

De soins esthétiques (1) (peau et phanères de la tête, du décolleté, des mains et des pieds), correspondant aux activités :

- Identification des soins esthétiques à exécuter.
- Exécution de techniques manuelles.
- Utilisation d'instruments et d'appareils appropriés dans la limite des compétences.
- Application de produits cosmétiques.
- Exécution d'épilations.
- Exécution de techniques de manucurie, de beauté des pieds.

(1) Les « Soins esthétiques » consistent en l'utilisation de techniques et de produits ayant pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères. Ils ne doivent pas être confondus avec les traitements préventifs et curatifs pratiqués par les professions de santé.

De maquillage (visage, décolleté, mains, pieds) correspondant aux activités :

- Identification des corrections à effectuer.
- Réalisation de maquillages adaptés à la personnalité, aux circonstances et festivités de la vie quotidienne.

Fonction de conseil et de vente correspondant aux activités :

- Accueil.
- Identification des besoins du client.
- Présentation des produits et/ou des services adaptés.
- Démonstration des produits.
- Conseils personnalisés.
- Argumentation en vue de la vente.
- Établissement de fiches techniques de conseils.
- Conclusion de la vente.
- Suivi de la clientèle.
- Participation à la réalisation d'étalages et à la mise en valeur des produits.

Fonction d'organisation et gestion correspondant aux activités :

- Gestion du cahier de rendez-vous.
- Organisation du poste de travail.
- Établissement du plan de travail.
- Évaluation des besoins qualitatifs et quantitatifs en produits et outillages nécessaires pour une activité donnée.
- Réception, étiquetage, rangement des produits.
- Participation à la gestion du stock.
- Rédaction et mise à jour de la fiche client.
- Encaissement de la prestation.
- Remise en état des matériels et du poste de travail.
- Participation à l'exploitation du fichier clients.

RÉFÉRENTIEL DU DOMAINE PROFESSIONNEL

(Annexe I de l'arrêté du 13 décembre 1990)

Préambule

Le contenu de ce diplôme est défini sous la forme d'un référentiel, selon une méthode désormais utilisée pour tous les diplômes professionnels créés ou renouvelés par le ministre de l'Éducation nationale.

Qu'est-ce qu'un référentiel de diplôme ?

C'est un document qui définit les compétences attendues des candidats à ce diplôme. Il précise les connaissances et savoir-faire à acquérir à cette fin et le niveau d'exigence requis. Annexé à l'arrêté créant ou modifiant le diplôme, le référentiel a un caractère réglementaire.

Comment est-il élaboré ?

Il est élaboré en concertation avec les représentants de la profession concernée au sein de groupes de travail de l'une des dix-neuf commissions professionnelles consultatives scolaires (C.P.C.), rattachées à la direction de l'enseignement scolaire.

La rédaction de ce document est précédée de la mise au point au sein de la même C.P.C. d'un référentiel des activités professionnelles qui analyse les tâches attribuées au titulaire du diplôme et leur contenu dans le cadre de l'évolution du secteur professionnel concerné.

Sur cette base, les membres de la C.P.C. établissent le référentiel des compétences attendues pour exercer une activité dans le secteur professionnel concerné et les conditions dans lesquelles elles doivent être évaluées.

À quoi sert-il ?

Il donne aux formateurs, et aux jeunes et adultes en formation les objectifs de formation à poursuivre et les moyens de les réaliser.

Il est le support principal de l'évaluation des acquis en vue de la délivrance du diplôme, en formation initiale comme en formation continue. Il est conçu de manière à jouer ce rôle quel que soit le mode d'accès au diplôme choisi par le candidat (examen global) et quel que soit le mode d'évaluation de ses acquis (épreuves terminales ou contrôle en cours de formation).

L'évaluation des acquis ne porte pas sur la totalité du contenu du référentiel : elle est organisée de façon à évaluer les compétences les plus significatives du diplôme postulé, dans les conditions prévues par le règlement du diplôme.

Ce document définit le référentiel du domaine professionnel du diplôme du CAP Esthétique-cosmétique : soins esthétiques - conseils - vente.

Il contient les éléments nécessaires à la délivrance du diplôme en formation initiale.

Organisation du référentiel du diplôme

Le référentiel du domaine professionnel du diplôme est construit à partir du référentiel des activités professionnelles établi pour ce diplôme. Il définit les *compétences* caractéristiques du diplôme, regroupées autour des capacités générales.

Le tableau de la page 30 met en relation les fonctions décrites dans le référentiel de l'emploi et les capacités et compétences requises par le titulaire du CAP Esthétique-cosmétique.

Chaque compétence est caractérisée par des *savoir-faire* et des *savoirs associés*.

Les *savoir-faire* sont définis par :

- ce que le candidat doit *être capable* de réaliser;
- les *ressources* mises à la disposition du candidat;
- les *indicateurs d'évaluation* fixant les exigences;

Les *savoirs associés* nécessaires à la maîtrise des savoir-faire sont définis par :

- les *connaissances* à développer;
- le niveau exigé de ces connaissances, exprimé par les *indicateurs d'évaluation*.

Tableau de mise en relation des référentiels des activités professionnelles et du diplôme

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME	
Champ d'intervention Esthétique-cosmétique		<p>Compétence globale</p> <p>Dans les différents secteurs d'activité, le rôle du titulaire du CAP Esthétique-cosmétique est de mettre en œuvre les différentes techniques de soins esthétiques et de maquillage, de conseiller et de vendre les produits de soins esthétiques, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie dans le but d'entretenir, d'embellir la peau et les phanères et de mettre en valeur l'aspect corporel d'un individu.</p>	
FONCTIONS		CAPACITÉS	COMPÉTENCES TERMINALES
FONCTION D'ORGANISATION ET DE GESTION	C1 S'INFORMER	C11.	Rechercher l'information
		C12.	Décoder l'information
FONCTION D'EXÉCUTION	C3 RÉALISER	C13.	Sélectionner et traiter les informations
		C14.	Identifier les besoins du client
FONCTION DE CONSEIL ET DE VENTE	C2 ORGANISER	C21.	Choisir une solution adaptée
		C22.	Gérer le poste de travail
FONCTION D'EXÉCUTION	C3 RÉALISER	C23.	Participer à la gestion des stocks
		C31.	Exécuter les techniques de soins esthétiques
FONCTION D'EXÉCUTION	C3 RÉALISER	C32.	Exécuter les techniques de maquillage
		C33.	Réceptionner, ranger, présenter les produits
FONCTION D'EXÉCUTION	C3 RÉALISER	C34.	Assurer la maintenance préventive des équipements professionnels
		C35.	Participer au suivi de la clientèle
FONCTION D'EXÉCUTION	C3 RÉALISER	C36.	Contrôler la qualité du travail effectué
		C4 COMMUNIQUER	C41.
C42.	Recevoir et transmettre un message		
C43.	Conseiller et argumenter		
C44.	S'intégrer dans une équipe de travail		

Capacités et compétences

1. COMPÉTENCE GLOBALE

Le titulaire du CAP Esthétique-cosmétique doit être capable :

- de mettre en œuvre les différentes techniques de soins esthétiques et de maquillage;
- de conseiller et de vendre les produits de soins esthétiques, de maquillage, d'hygiène et de parfumerie;

dans le but d'entretenir, d'embellir la peau et les phanères et de mettre en valeur l'aspect d'un individu.

2. CAPACITÉS ET COMPÉTENCES TERMINALES

La compétence globale requiert la mise en œuvre et la maîtrise des capacités :

- S'informer;
- Organiser;
- Réaliser;
- Communiquer.

Chaque capacité implique l'acquisition de compétences terminales :

C.1 S'INFORMER :

- C.11** - Rechercher l'information
- C.12** - Décoder l'information
- C.13** - Sélectionner et traiter les informations
- C.14** - Identifier les besoins du client

C.2 ORGANISER :

- C.21** - Choisir une solution adaptée
- C.22** - Gérer le poste de travail
- C.23** - Participer à la gestion des stocks

C.3 RÉALISER :

- C.31** - Exécuter les techniques de soins esthétiques
- C.32** - Exécuter les techniques de maquillage
- C.33** - Réceptionner, ranger, présenter les produits
- C.34** - Assurer la maintenance préventive des équipements professionnels
- C.35** - Participer au suivi de la clientèle
- C.36** - Contrôler la qualité du travail effectué

C.4 COMMUNIQUER :

- C.41** - Accueillir
- C.42** - Recevoir et transmettre un message
- C.43** - Conseiller et argumenter
- C.44** - S'intégrer dans une équipe de travail

Savoir-faire

C.1 S'INFORMER

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
	C.11 Rechercher l'information		
I	– Recenser différentes sources documentaires.	– Objet de la recherche – Publications spécialisées : • presse professionnelle; • documents techniques de différentes marques; • livres – Fiches techniques, notices d'utilisation. – Textes réglementaires. – Banques de données. – Annuaire électronique :	– Indication pertinente des sources à consulter pour la recherche demandée. – Pertinence des documents retenus pour le sujet donné. – Classement des documents.
III	– Collecter l'information.	• fichier de stocks • fichier clients	– Formulation d'une demande d'information pour la recherche envisagée.
	C.12 Décoder l'information		
I	– Lire et interpréter : • un étiquetage, • une plaque signalétique d'appareil.	• étiquettes, • appareils	– Traduction explicite des différentes formes de langages (symbolique, schématique, graphique) contenues dans l'étiquetage, les plaques signalétique d'appareils, les documents techniques.
II	– Un document technique	• fiches techniques de produits, • schémas et fiches techniques d'appareils, • textes réglementaires.	– Explication du fonctionnement d'un appareil à partir d'un schéma, d'une fiche technique du constructeur. – Repérage des composés chimiques dont l'utilisation est réglementée.
	C.13 Sélectionner et traiter les informations		
II	– Extraire et classer les informations utiles. – Comparer les informations.	– Sujet de recherche. – Ensemble de documents relatifs au sujet proposé.	– Présentation d'une synthèse d'informations pertinentes et exploitables. – Mise en parallèle des différentes informations recueillies.
III	– Élaborer un document professionnel.	– Documents techniques de constructeur, de laboratoire.	– Constitution d'un dossier. – Rédaction de fiches techniques.
	C.14 Identifier les besoins du client		
II	– Observer la peau, les phanères.	– Modèle ou cas donné. – Matériel d'observation.	– Rédaction d'une fiche d'observation de la peau (type de peau, modification de l'aspect cutané). – Identification des causes possibles des modifications constatées.
III	– Consulter le fichier clients. – Interroger le client.	– Fichier clients.	– Prise en compte des éléments déjà connus sur le client et intégration des nouvelles informations. – Énoncé des besoins du client : • besoins constatés, • besoins exprimés par le client.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

C.2 ORGANISER

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
	C.21 Choisir une solution adaptée		
II	– Répertorier les produits de matériels, les techniques nécessaires à une activité donnée.	– Modèle et/ou cas donné. – Poste de travail installé. – Fichier clients. – Plan des locaux. – Inventaire des produits. – Inventaire des matériels.	– Indication et justification des produits, des matériels et des techniques possibles pour répondre : • aux besoins identifiés, • à la demande. – Estimation quantitative des produits et matériels nécessaires.
III	– Choisir une solution adaptée (produits, matériels techniques, chronologie des opérations).	– Temps imparti global. – Fiche technique (à compléter). – Législation professionnelle.	– Estimation du temps de la réalisation. – Description et justification de la solution choisie compte tenu de la demande, du besoin, des contraintes.
	C.22 Gérer le poste de travail		
II	– Établir un planning de rendez-vous.	– Liste des prestations demandées avec mention : • de l'ordre des demandes, • des contraintes imposées par les clients. – Plan des locaux. – Liste des équipements. – Horaire du personnel.	– Établissement d'un planning de rendez-vous, pour une journée et pour une technicienne (proposition logique, ordonnée, réalisable dans le temps). – Établissement d'un planning d'utilisation des cabines spécialisées.
III	– Établir un plan de travail pour une technicienne.	– Liste des activités prévues. – Carnet de rendez-vous. – Fichier clients. – Horaire du personnel. – Inventaire des produits. – Inventaire des matériels disponibles. – Plan des locaux.	– Propositions ordonnées, logiques des différentes activités de la journée. – Propositions ordonnées, logiques des différentes prestations pour chaque rendez-vous permettant une utilisation rationnelle des matériels. – Pertinence de l'évaluation du temps nécessaire aux différentes prestations. – Établissement de la liste des produits et matériels à préparer.
I	– Prévoir l'organisation du poste de travail.	– Plan du poste de travail. – Liste des prestations demandées. – Liste des équipements.	– Proposition adaptée (efficacité, sécurité, confort) d'organisation du plan de travail.
	C.23 Participer à la gestion des stocks		
I	• De vrac : – Mettre à jour le fichier produits. – Contribuer aux travaux d'inventaire.	– Fichier informatisé ou non. – Produits, fournitures. – Local équipé.	– Mise à jour manuelle et/ou informatisés des fiches et des états de stocks. – Relevé qualitatif et quantitatif des produits de vrac.
III	– Évaluer la consommation hebdomadaire. – Déclencher le réassortiment.	– Liste des prestations. – Indicateurs de stock de sécurité.	– Calcul de la consommation moyenne hebdomadaire des produits courants, des fournitures. – Contrôle du stock de sécurité et établissement, si nécessaire, d'une prévision judicieuse de commande.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

C.3 ORGANISER

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
I	C.31 Exécuter les techniques de soins esthétiques C.311 <i>Installer le poste de travail et le modèle.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Poste de travail équipé. - Liste des prestations à effectuer. - Produits. - Flaconnages. - Étiquettes. - Matériel pour doser. - Matériels. - Accessoires. - Instruments. - Fichier clients. - Modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la fiche client. - Conditionnement des produits en vrac pour la cabine (propreté de l'exécution). - Étiquetage en respectant les mentions utiles à l'emploi. - Disposition ordonnée et rationnelle des produits, des matériels et accessoires, des instruments. - Protection efficace des équipements. - Éclairage. - Position et protection adaptées et confortables du modèle. - Respect des règles d'hygiène (décontamination des matériels et accessoires, des instruments; hygiène corporelle et vestimentaire de l'exécutant). - Propreté et rapidité de l'exécution.
I	C.312 <i>Démaquiller.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Produits démaquillants. - Accessoires. - Notices d'utilisation. - Poste de travail installé. - Modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Habileté du geste. - Respect de l'anatomie et de la physiologie. - Enchaînement logique des opérations. - Utilisation rationnelle (qualitative et quantitative des produits). - Netteté de la peau et des phanères. - Respect des règles d'hygiène et d'ergonomie.
II	C.313 <i>Exécuter un soin esthétique mettant en œuvre des produits.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Produits nettoyants de la peau et des phanères. - Produits de soins esthétiques destinés à protéger, à corriger, à embellir la peau et les phanères. - Protocole de préparation des produits. - Notices d'emploi. - Matériels. - Accessoires. - Instruments. - Poste de travail installé. - Modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dosage correct des produits. - Respect du protocole de préparation. - Utilisation correcte des produits : <ul style="list-style-type: none"> ● quantité utilisée, ● application rationnelle (méthode, régularité), ● durée d'application. - Habileté du geste. - Propreté de l'exécution. - Enchaînement logique des opérations. - Respect de l'anatomie et de la physiologie. - Netteté de la peau et des phanères après application et/ou retrait du produit. - Respect des règles : <ul style="list-style-type: none"> ● d'hygiène (propreté corporelle et vestimentaire, décontamination des matériels, accessoires...), ● de sécurité (tests de produits, protection des parties sensibles, vérification de la température et de la texture des produits), ● d'économie, ● d'ergonomie.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
	<i>C.313 Exécuter un soin esthétique (suite)</i>		
III	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettant en œuvre des techniques manuelles relevant du modelage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits. - Accessoires. - Poste de travail installé. - Modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Précision et habileté du geste. - Respect de l'anatomie et de la physiologie. - Intensité adaptée de la manœuvre. - Régularité du rythme des manœuvres. - Enchaînement logique des manœuvres. - Durée d'exécution adaptée. - Respect des règles d'hygiène d'ergonomie.
III	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettant en œuvre des appareils utilisés en techniques de soins esthétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils : <ul style="list-style-type: none"> ● à pulvérisation, à vaporisation, ● à aspiration, à pulsion, ● à vibration, à rotation, ● à production de chaleur, ● à émission de rayons ultraviolets (conformément aux dispositions de l'annexe de l'arrêté du 6-0-62), ● à électrodes de type Mac Intyre. - Accessoires. - Textes législatifs et réglementaires. - Produits (à l'exclusion de produits médicamenteux). - Fiches techniques d'appareils. - Poste de travail installé. - Modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification du bon état des appareils et des accessoires. - Montage et démontage corrects des accessoires. - Mise en fonctionnement au moment opportun. - Réglage adapté (température, durée, pression, intensité). - Utilisation rationnelle (tenue correcte et adaptée de l'appareil, durée d'utilisation...). - Enchaînement logique des opérations. - Respect de la réglementation en vigueur. - Respect des consignes de sécurité. - Respect des règles d'hygiène, d'ergonomie.
II	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettant en œuvre des instruments utilisés en techniques de soins esthétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments à l'usage de la peau et des phanères. - Produits et appareils de désinfection. - Poste de travail installé. - Modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du confort du modèle. - Vérification du bon état des instruments. - Nettoyage et désinfection des instruments. - Respect des règles d'hygiène. - Utilisation rationnelle (tenue correcte et adaptée de l'instrument). - Précision, habileté, rapidité du geste. - Enchaînement logique des opérations. - Respect du confort du modèle. - Qualité du résultat (netteté, régularité, esthétique).
	<i>C.314 Épiler</i>		
II	Jambes	<ul style="list-style-type: none"> - Poste de travail installé. - Produits : <ul style="list-style-type: none"> ● pré et post épilatoires, ● désinfectants, ● cires, ... - Instruments et outillages : <ul style="list-style-type: none"> ● applicateurs, ● pinces, ... - Fournitures : <ul style="list-style-type: none"> ● bandes (cellophane, « non tissées...»), ● coton. ... - Appareils pour utilisation de la cire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adapté de la technique d'épilation. - Réglage correct des appareils. - Utilisation correcte des produits (consistance, homogénéité, température); respect de la notice d'emploi. - Application régulière et soignée des produits. - Précision, habileté du geste. - Respect du confort du modèle. - Durée d'exécution adaptée.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
III		<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation en vigueur (annexe de l'arrêté du 6-01-62). 	<ul style="list-style-type: none"> - Propreté de l'exécution. - Résultat net. - Respect des règles : <ul style="list-style-type: none"> • d'hygiène (générales et spécifiques à l'épilation), • de sécurité, • d'économie, • d'ergonomie. - Respect de la réglementation en vigueur.
III	<p>C.32 Exécuter les techniques de maquillage</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Visage, décolleté.</i> - Corriger. - Mettre en valeur. - Exécuter, adapter un maquillage : <ul style="list-style-type: none"> • jour • soir • cocktail • mannequin • photo • vidéo, télévision • mariée • réveillon • fêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation donné. - Modèle. - Produits de maquillage. - Artifices (faux-cils...). - Accessoires de maquillage (paillettes, perles...). - Matériels et accessoires. - Instruments. - Poste de travail installé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Atténuation des imperfections (rides, cicatrices, taches, cernes...). - Mise en valeur et/ou rectification: <ul style="list-style-type: none"> • de la morphologie (volume, forme des yeux, de la bouche, de l'implantation des sourcils...), • de la carnation, • du type de modèle. - Adéquation du maquillage réalisé à la situation donnée (tenue vestimentaire, saison, éclairage, circonstance...). - Pertinence par rapport à la mode. Enchaînement logique de l'utilisation des produits. - Exécution soignée (propreté, précision). - Résultat : <ul style="list-style-type: none"> • net (précision, propreté), • esthétique (équilibre, harmonie des formes et des couleurs). - Durée d'exécution adaptée. - Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie.
II	<ul style="list-style-type: none"> • Mains, pieds - Corriger. - Mettre en valeur. - Maquiller. 	<ul style="list-style-type: none"> - Situation donnée. - Modèle. - Produits de maquillage. - Matériels et accessoires. - Instruments. - Poste de travail installé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Atténuation des imperfections. - Mise en valeur et/ou rectification de la morphologie. - Adéquation du maquillage à la situation donnée. - Pertinence par rapport à la mode. - Enchaînement logique de l'utilisation des produits. - Exécution soignée. - Résultat : <ul style="list-style-type: none"> • net, • esthétique. - Durée d'exécution adaptée. Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie.
III	<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter une technique de réparation sur les ongles des mains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faux-ongles, pansements esthétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix adapté de la technique de réparation. - Résultat : <ul style="list-style-type: none"> • net, • esthétique.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
I	C.33 Réceptionner, ranger, présenter les produits – Réceptionner les produits, les matériaux, les matériels.	– Produits. – Matériels et accessoires. – Instruments. – Fournitures professionnelles. – Bons de commande.	– Contrôle qualitatif et quantitatif de la livraison, comparaison avec les documents fournis. – Enregistrement manuel ou informatisé de la livraison.
II		– Bons de livraison. – Factures. – Fichier de stock manuel ou informatisé.	– Vérification de la conformité de l'étiquetage des produits. – Vérification de la plaque signalétique des appareils.
II	– Ventiler dans les aires de stockage.	– Local équipé ou plan des locaux.	– Respect des règles de sécurité (produits volatils, inflammables). – Utilisation rationnelle des aires de stockage.
I	– Ranger les produits. • en réserve, • en boutique.	– Local équipé ou plan des locaux. – Produits. – Critères de rangement. – Tarifs. – Étiquettes. – Machine à calculer. – Machine à étiqueter.	– Respect des règles d'ergonomie. – Étiquetage du prix des produits pour le rangement en boutique. – Rangement rationnel des produits (commodité, classement selon la date de péremption ou d'arrivée) selon des critères donnés. – Élimination des produits périmés.
I	– Exposer des produits : • sur présentoir • sur rayonnage • en vitrine	– Produits : • cosmétiques, • produits d'hygiène corporelle, • parfums et produits parfumants. ... – Étagères de rangement. – Présentoirs. – Espace de présentation. – Matériaux accessoires de présentation. – Objectif et/ou style de présentation.	– Respect des règles : • d'hygiène, • de sécurité, • d'ergonomie. – Présentation de produits en respectant l'équilibre des volumes, des tailles, des couleurs. – Réalisation sur plan d'une présentation de gamme de produits. – Utilisation rationnelle et esthétique des accessoires de présentation. – Étiquetage sur support de présentation.
II			
III	– Réaliser une démonstration de produits.	– Produits. – Fiches techniques. – Matériels de démonstration y compris les matériels audio-visuels et informatiques. – Modèle.	– Adéquation de la présentation à l'objectif. – Rationnalité de la présentation. – Mise en évidence (et/ou explication) des propriétés physiques du produit. – Démonstration de préparation et/ou d'application du produit avec mise en évidence des précautions éventuelles d'emploi. – Technique d'essai adaptée au produit, au modèle. – Utilisation de matériel adaptés.
I	C.34 Assurer la maintenance préventive des équipements professionnels – Maintenir les matériaux, les matériels et l'outillage en état de propreté.	– Local équipé. – Produits et matériels d'entretien. – Produits et matériels de désinfection.	– Nettoyage et désinfection (s'il y a lieu) après usage. – Utilisation rationnelle de matériels de protection. – Remise en état des matériaux souillés. – Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
	C.34 Assurer la maintenance préventive des équipements professionnels (suite)		
II	– Anticiper le dysfonctionnement des matériels et de l'outillage.	– Matériels et outillages. – Produits. – Carnet d'entretien. – Notice d'entretien. – Petit matériel pour échange standard. – Pièces de rechange standards (joints, ampoules, accessoires).	– Surveillance régulière des matériels (niveau de remplissage, pression, durée d'utilisation...) – Intervention (remplacement de pièces standards; approvisionnement) ou signalement par écrit de la nécessité d'intervention. – Réalisation d'opérations périodiques de maintenance (détartrage, graissage...) – Respect des règles d'hygiène et de sécurité. – Vérification de l'état des cordons d'alimentation et des fiches électriques. – Identification des incidents de fonctionnement (échauffement, odeur, bruit...) – Signalement, par écrit, des anomalies.
III	– Recenser les anomalies.	– Matériels et outillages. – Document de signalement d'anomalies.	
	C.35 Participer au suivi de la clientèle		
I	– Participer à l'exploitation du fichier client.	– Fichier clients informatisé ou non.	– Mise à jour du fichier clients. – Identification de clients en fonction de différents critères (fréquence, nature des soins et des achats, lieu d'habitation...)
II	– Participer à une action en direction de la clientèle : action d'information, action de fidélisation.	– Description de l'action en direction de la clientèle. – Imprimé d'information. – Imprimé promotionnel.	– Sélection, à partir du fichier clients, de critères à prendre en compte pour l'action donnée. – Établissement d'une liste de clients répondant aux critères choisis. – Personnalisation d'un imprimé. – Calcul, enregistrement du prix. – Vérification du règlement. – Établissement d'une facture de prestations.
III	– Établir le coût d'un service; encaisser.	– Caisse enregistreuse. – Tarif des prestations. – Imprimé de factures de prestations.	
	C.36 Contrôler la qualité du travail effectué		
II	– Vérifier la qualité du résultat par rapport au travail demandé.		– Indication des critères de qualité (pour différentes activités). – Indication éventuelle des écarts (temps passé, résultat, satisfaction du client) entre la qualité du résultat obtenu et le travail demandé. – Auto-évaluation globale du travail effectué. – Détermination des causes possibles des écarts.
III	– Proposer des solutions correctives.		– Proposition de correction immédiate. – Proposition d'amélioration : • de techniques, • d'organisation du travail, • d'aménagement de locaux, d'équipements. ...

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

C.4 COMMUNIQUER

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
I III	C.41 Accueillir – Prendre contact. – Établir le dialogue. – Prendre congé.	– Situation réelle ou simulée. – Local équipé.	– Tenue soignée, adaptée. – Comportement gestuel maîtrisé. – Attitude avenante (souriante, courtoise, discrète, patiente...) – Attitude adaptée à l'interlocuteur (client nouveau, habituel, enfant, fournisseurs...) – Attention portée au client (disponibilité de l'accueillant, qualité de l'écoute, souci de la qualité du lieu d'accueil, du confort du client). – Mise en confiance et valorisation de la demande du client.
III	C.42 Recevoir et transmettre un message – Oral. – Graphique. – Gestuel.	– Situation réelle ou simulée. – Téléphone, répondeur téléphonique. – Moyens informatiques et télématiques. – Moyens audio-visuels. – Supports papiers : • fiche de transmission (fiche téléphone...), • cahier de rendez-vous, • fiches conseils. ...	– Élaboration d'une grille d'entretien. – Formulation de questions pertinentes, précises, dans un ordre logique. – Langage adapté à la situation. – Reformulation écrite et/ou orale des messages reçus. – Qualité de l'expression (claire, logique, terminologie et orthographe correctes). – Utilisation judicieuse de documents audio-visuels. – Rédaction de fiches techniques. – Démonstration gestuelle d'une technique.
III	C.43 Conseiller et argumenter – Évaluer les attentes du client. – Proposer un choix de prestations adaptées à la demande. – Proposer de nouvelles prestations. – Aider à la décision et conclure la vente.	– Situation réelle ou simulée. – Contraintes matérielles : • stocks, • temps, • budget, ... – Liste des prestations à proposer.	– Énoncé des besoins des motivations, du degré de satisfaction du client. – Proposition judicieuse et justifiée de produits et/ou de services. – Présentation du prix des produits et/ou des services. – Repérage des freins à la décision. – Présentation d'une argumentation logique, rigoureuse, adaptée. – Conclusion de la vente.
I	C.44 S'intégrer dans une équipe – Situer sa fonction dans une entreprise et/ou un service, dans une équipe.	– Organigramme de l'entreprise et/ou du service. – Composition de l'équipe.	– Présentation du rôle des différents membres de l'entreprise et/ou du service, de l'équipe. – Indication de son rôle dans une entreprise et/ou un service, dans une équipe.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

U.C. (*)	Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
	<p>C.44 S'intégrer dans une équipe <i>(suite)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le travail de l'équipe. - Participer à une réunion de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier de rendez-vous. - Planning d'utilisation des cabines spécialisées. - Situation réelle ou simulée. - Plan des locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des inter-relations avec les autres personnels. - Respect de l'organisation prévue. - Transmission de message pertinents au sein de l'équipe. - Présentation claire d'un problème à résoudre, d'une information à donner. - Analyse des arguments développés par d'autres membres de l'équipe.

(*) Niveaux d'exigence pour :
I - Unité intermédiaire 1.
II - Unité intermédiaire 2.
III - Unité terminale.

Savoirs associés

Ils comportent cinq parties :

- Biologie générale et biologie appliquée.
- Technologie.
 technologie des produits,
 technologie des matériels.
 techniques professionnelles.
- Vente des produits et des services.
- Connaissance des milieux de travail.
- Enseignement artistique - Arts appliqués à la profession.

Pour chaque partie, sont précisés :

- les connaissances théoriques (colonne de gauche),
- les indicateurs d'évaluation (colonne de droite).

BIOLOGIE GÉNÉRALE ET BIOLOGIE APPLIQUÉE

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>1. Constituants de la matière vivante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Substances minérales : eau, sels, minéraux. - Substances organiques. <p>2. Organisation cellulaire et tissulaire des êtres vivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure, ultrastructure. - Rôle des principaux organites. - Multiplication cellulaire : mitose. <p>2.2. Tissus</p> <p>2.2.1. Tissus épithéliaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De revêtement : définition, caractéristiques, rôles, localisation. - Glandulaires : définition, différents types de glandes, rôles. <p>2.2.2. Tissus conjonctifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution. - Différents types, localisation, rôles : <ul style="list-style-type: none"> • tissu conjonctif lâche, • tissu conjonctif dense, • tissu conjonctif élastique, • tissu conjonctif adipeux. <p>3. Fonctions de relation</p> <p>3.1. Système musculaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Muscle strié : structure, propriétés, localisation et rôles. <p>3.2. Système nerveux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neurone : structure, propriétés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indication de la teneur en eau moyenne de l'organisme. - Indication de la teneur en eau de quelques tissus (sang, tissus osseux, musculaire, peau). - Indication des principaux rôles de l'eau dans l'organisme. - Énoncé des principaux constituants minéraux. - Définition des principales biomolécules (oses, acides aminés, acides gras, glucides, protéides, lipides, acides nucléiques, vitamines). - Représentation schématique de l'ultrastructure cellulaire. - Indication du rôle : <ul style="list-style-type: none"> • de la membrane cytoplasmique, • des mitochondries, • de l'appareil de golgi, • du noyau (pendant l'interphase et durant la division cellulaire). - Présentation du principe de la mitose. - Définition d'un tissu. - Énoncé des différents types de tissus épithéliaux. - Indication d'exemples de chaque type. - Définition d'un tissu épithélial de revêtement. - Mise en relation des caractéristiques d'un tissu épithélial et de ses rôles. - Définition d'une muqueuse, d'une séreuse. - Définition : <ul style="list-style-type: none"> • d'une cellule, d'une glande exocrine, • d'une cellule, d'une glande endocrine, • d'une glande mixte. - Énoncé d'exemples pour chaque type de glandes. - Définition d'une hormone. - Définition. - Indication des éléments constitutifs. - Énoncé des différents types. - Mise en relation des caractéristiques et des propriétés de chaque type. - Indication d'un exemple de localisation pour chacun d'eux. - Représentation schématique d'une coupe transversale de muscle strié. - Définition de l'unité structurale du muscle strié. - Définition et description des différentes propriétés de la fibre musculaire striée et du muscle strié. - Définition du tonus musculaire, de la tétanisation. - Localisation des muscles squelettiques, des muscles peauciers. - Indication et explication du rôle des muscles striés (locomotion, expression...) dans la vie de relation. - Indication de la commande volontaire de la contraction musculaire. - Représentation schématique d'un neurone. - Indication des propriétés du neurone : excitabilité, production et transmission de l'influx nerveux. - Indication du sens de propagation de l'influx nerveux dans les différentes parties du neurone.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Réflexes - Organisation générale du système nerveux cérébrospinal. - Fonction motrice. - Fonction sensitive : <ul style="list-style-type: none"> ● perception tactile : récepteurs, excitants, rôle, ● perception olfactive, récepteurs, excitants, rôle. 4. Fonctions de nutrition 4.1. Circulation sanguine et lymphatique 4.1.1. Circulation sanguine anatomie du cœur et des vaisseaux sanguins, rôle du cœur et des vaisseaux sanguins. 4.1.2. Circulation lymphatique 4.1.3. Sang et lymph ● composition, ● rôle des principaux constituants. 4.2. Digestion et besoins de l'organisme 4.3. Fonctions d'échange et d'excrétion 4.3.1. Respiration : <ul style="list-style-type: none"> ● mouvements respiratoires, ● échanges gazeux au niveau des poumons, ● échanges gazeux au niveau des tissus. 4.3.2. Excrétion urinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Indication de quelques exemples de localisation de corps cellulaires, de dendrites, d'axones. - Définition d'une synapse. - Définition d'un réflexe. - Analyse d'un acte réflexe et schéma d'un arc réflexe. - Définition d'un récepteur. - Indication de différents excitants. - Indication de la répartition anatomique du système nerveux (névraxe, système nerveux périphérique). - Constitution d'un nerf. - Rôle des nerfs moteurs, sensitifs, mixtes. - Représentation schématique d'une commande nerveuse volontaire. Cf. structure et fonctions de la peau. - Indication de la situation des récepteurs olfactifs. - Indication des caractéristiques de l'excitant (substance à l'état gazeux et odorante). - Indication des paramètres influençant l'odorat (température, mélange d'odeurs, durée d'action de l'excitant, importance du mucus nasal...). - Annotation d'une coupe schématique du cœur. - Représentation schématique de la circulation. - Description des différentes phases de la contraction cardiaque et explication de leurs rôles. - Mise en relation de la structure et des rôles des artères, des veines et des capillaires. - Définition de la pression artérielle. - Indication des valeurs (minimale et maximale) moyenne de la pression artérielle. - Représentation schématique de la circulation lymphatique. - Description de la circulation lymphatique. - Énoncé des éléments figurés du sang. - Énoncé des principaux constituants du plasma. - Explication et rôle des hématies dans le transport des gaz respiratoires. - Énoncé du rôle des différents leucocytes. - Description de la coagulation et indication de son importance en cas de lésion vasculaire. - Indication de l'origine de la lymphe. - Énoncé des principales différences de composition du sang et de la lymphe. Cf. cours d'économie familiale et sociale. - Définition de l'inspiration et de l'expiration. - Comparaison qualitative de la composition : <ul style="list-style-type: none"> ● de l'air inspiré et expiré, ● du sang avant et après passage dans les poumons. - Indication de l'origine du CO₂ sanguin. - Indication du devenir de l'O₂ sanguin. - Présentation du rôle du sang dans les échanges pulmonaires et tissulaires. - Représentation schématique du trajet de l'O₂ et du CO₂ dans l'organisme. - Indication des rôles du rein dans la formation d'urine (filtration, réabsorption, sécrétion). - Comparaison de la composition du sang et de l'urine. - Indication des déchets éliminés par l'urine.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>5. Maintien de l'intégrité de l'organisme</p> <p>5.1. Agents de contamination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents types de microorganismes. - Conditions de vie et de multiplication - commensalisme et saprophytisme. <p>5.2. Origine des contaminations et voies de pénétration dans l'organisme</p> <p>5.3. Pouvoir pathogène des microorganismes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Virulence. - Exotoxines, endotoxines. <p>5.4. Résistance de l'organisme à l'infection microbienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immunité non spécifique : <ul style="list-style-type: none"> • barrière cutané-muqueuse, • réaction inflammatoire. - Immunité spécifique : <ul style="list-style-type: none"> • immunité humorale : anticorps, • immunité cellulaire. <p>5.5. Vaccination - sérothérapie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des caractéristiques de chaque type de microorganismes. - Indication des conditions favorables ou non à la vie et à la multiplication des microorganismes. - Indication des principales sources de contamination (flores de l'air, des produits, des matériels..., flore humaine). - Présentation des voies de pénétration dans l'organisme. - Présentation de l'origine du pouvoir pathogène. - Définition de la virulence. - Indication des différents types de toxines et de leurs actions. - Explication du rôle (mécanique, chimique, biologique) de la peau et des muqueuses. - Description de la réaction inflammatoire et indication du rôle des leucocytes et des histocytes. - Indication des deux types d'immunité spécifique. - Définition d'un antigène, d'un anticorps. - Indication de l'origine cellulaire des anticorps. - Énoncé des différents modes d'action des anticorps. - Indication du rôle des lymphocytes T dans l'immunité. - Indication des caractéristiques de l'immunité conférée par les vaccins, par les sérums.
<p>6. La peau et les phanères</p> <p>6.1. Structure et physiologie</p> <p>6.1.1. Épiderme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cellules de l'épiderme : kératinocytes, mélanocytes, cellules de Langerhans, • différentes couches : couche basale ou germinative, corps muqueux de Malpighi, couche granuleuse, couche cornée, • processus de kératinisation, • synthèse de mélanie, • film cutané de surface, • flore cutanée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation schématique d'une coupe de peau indiquant l'épiderme et ses différentes couches, le derme, l'hypoderme, les différentes annexes cutanées. - Définition de l'épiderme. - Indication des différentes cellules de l'épiderme et de leur importance quantitative. - Particularités (nombre de couches de cellules, aspect et caractéristiques des cellules) des différentes couches de l'épiderme. - Présentation du rôle de la couche germinative. - Description du processus de migration et de maturation des kératinocytes. - Description d'un mélanocyte. - Indication de la nature de la tyrosine et de la tyrosinase et de leurs rôles dans la synthèse des mélanines. - Description de la formation des mélanosomes et de leur migration. - Indication et caractéristiques des deux principaux types de mélanie. - Rôles de la mélanie. - Indication et origine des fractions hydrosoluble et liposoluble. - Indication des propriétés acido-basiques; définition du pouvoir tampon. - Indication de la valeur moyenne du pH cutané. - Indication des rôles du film cutané. - Indication de l'existence d'une flore bactérienne résidente à la surface de la peau. - Rôles de cette flore cutanée. - Exemples de bactéries contaminantes.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>6.1.2. Jonction dermo-épidermique</p> <p>6.1.3. Derme – Structure : constituants, différentes couches.</p> <p>6.1.4. Hypoderme structure, localisation, modification : cellulite.</p> <p>6.1.5. Vascularisation de la peau</p> <p>6.1.6. Innervation de la peau : terminaisons nerveuses libres, corpuscules tactiles</p> <p>6.1.7. Annexes cutanées glandes sudoripares</p> <ul style="list-style-type: none"> • glandes sébacées • phanères - poils et cheveux : répartition, structure 	<ul style="list-style-type: none"> – Indication de son rôle. – Définition du derme. – Description des différents constituants du derme (substance fondamentale, différents types de fibres, différents types de cellules). – Indication de la présence de vaisseaux sanguins, lymphatiques et de terminaisons nerveuses). – Énumération des annexes cutanées présentes au niveau du derme. – Comparaison entre le derme superficiel et le derme profond. – Description et rôle des adipocytes. – Répartition de l'hypoderme selon les régions du corps. – Représentation schématique de la circulation cutanée et présentation de son rôle. – Indication de la nature dendritique des terminaisons nerveuses. – Annotation d'une coupe schématique de la peau indiquant son innervation. – Représentation schématique d'une glande eccrine et d'une glande apocrine. – Indication de la répartition qualitative et quantitative de ces deux types de glandes. – Comparaison du rôle des sécrétions des glandes eccrines et apocrines. – Indication et explication du rôle de la sudation dans la thermorégulation. – Représentation schématique d'une coupe de glande sébacée. – Répartition et importance quantitative selon les régions du corps. – Indication des principales caractéristiques du sébum. – Indication du rôle du sébum. – Énoncé du rôle des hormones dans sa sécrétion sébacée. – Indication de la distribution des poils à la surface de la peau. – Indication du rôle des hormones sexuelles (apparition et répartition de la pilosité). – Représentation schématique d'une coupe de follicule pilo-sébacé indiquant les différentes parties de la peau et la structure du poil. – Indication de l'origine de la couleur des poils. – Indication des caractéristiques des cellules constituant les différentes parties du poil. – Énoncé de la nature chimique de la kératine. – Indication des différences de composition chimique et des propriétés des kératines (épiderme, poils et cheveux). – Description de la croissance des poils. – Distinction des trois phases de la vie du poil. – Indication de facteurs (apportés par le sang) nécessaires à la croissance du poil. – Représentation schématique de la coupe longitudinale d'un ongle. – Description des différentes parties de l'ongle. – Description de la croissance de l'ongle.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>6.2. Fonctions de la peau</p> <p>6.2.1. Fonctions de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● protection mécanique ● protection contre la pénétration microbienne ● protection contre l'excès d'humidification ou de dessiccation ● protection contre les rayonnements solaires <p>6.2.2. Fonction thermorégulatrice</p> <p>6.2.3. Fonction sensorielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> sensibilité tactile sensibilité thermique sensibilité à la douleur <p>6.2.4. Fonction d'échange avec le milieu extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élimination. - Absorption. <p>6.2.5. Fonction métabolique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de vitamine D. - Métabolisme des lipides. <p>6.3. Différents types de peau et modifications biologiques de la peau</p> <ul style="list-style-type: none"> - normale - grasse déshydratée ou non - sèche - sénile <p>6.4. Effets du soleil et des rayons UV sur la peau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement solaire - effets biologiques du soleil sur la peau 	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des différentes fonctions de la peau. - Indication et justification des rôles respectifs de l'épiderme, du derme, de l'hypoderme. - Indication et justification des rôles de la barrière mécanique, du pH, du film cutané de surface, des leucocytes du derme, des cellules de Langerhans. - Indication du rôle régulateur du film cutané de surface. - Indication des facteurs influençant l'hydratation cutanée. - Énoncé des rôles photoprotecteurs de la couche cornée, de la mélanine. - Énoncé et justification des différents facteurs favorisant ou diminuant les échanges thermiques : vasodilatation, vasoconstriction, perspiration, sudation, panicule adipeux. - Définition de la régulation thermique. - Indication des caractéristiques des différents excitants. - Présentation des différents types de sensibilité. - Indication des différentes fonctions d'échange : échanges gazeux, perspiration, sudation. - Définition des rôles de ces différentes fonctions. - Indication des rôles de la couche cornée, du corps muqueux de Malpighi, du derme, des annexes épidermiques dans l'absorption transcutanée. - Indication et justification des facteurs influençant l'absorption transcutanée (circulation, épaisseur et hydratation de la couche cornée, solubilité, concentration et taille des molécules). - Indication du rôle de l'épiderme dans la synthèse de la vitamine D sous l'action des rayons UV. - Définition de la lipogénèse et de la lipolyse. - Indication du rôle de l'hypoderme dans le métabolisme lipidique. - Indication des caractéristiques (visuelles, palpatoires) des différents types de peau. - Indication des modifications biologiques des peaux grasses, sèches. - Énoncé des origines possibles de ces différents états. - Indication des caractéristiques (visuelles, palpatoires) d'une peau sénile. - Indication des principales modifications de l'épiderme, du derme, de l'hypoderme et des annexes cutanées. - Indication des facteurs favorisant le vieillissement cutané. - Représentation schématique des différentes radiations électromagnétiques du spectre solaire et indication des radiations atteignant la terre après traversée des différentes couches de l'atmosphère. - Énoncé des longueurs d'onde des rayons UV_A, UV_B, UV_C. - Indication des facteurs influençant le rayonnement reçu (réflexion du sol, atmosphère brumeuse, nuageuse, altitude...). - Présentation de la pénétration du rayonnement solaire dans la peau. - Description et justification des manifestations cutanées immédiates et retardées à la suite d'une exposition au soleil.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>6.5. Principales anomalies et affections de la peau et des phanères</p> <p>6.5.1. Définition des lésions élémentaires de la peau : érythèmes, dermatoses érythémato-squameuses, dyschromies, papules, vésicules, bulles, pustules, tubercules, scléroses, ulcérations, tumeurs...</p> <p>6.5.2. Anomalies et affections de nature fonctionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anomalies de la kératogénèse : psoriasis, dermatite séborrhéique, kératose pilaire, kératose pré-épithéliomateuse. - Anomalies de la pigmentation : <ul style="list-style-type: none"> • hyperpigmentation : éphélide, chloasma, lentigo, naevus naevo-cellulaire, • hypopigmentation : vitiligo, eczématide achromiante, hypomélanose en gouttes. - Anomalies vasculaires : érythrose, couperose, télangiectasies, angiomes plan, tubéreux, stellaire. - Troubles fonctionnels des glandes sudoripares : hyperhidrose, anhidrose. - Troubles fonctionnels des glandes sébacées : <ul style="list-style-type: none"> • séborrhée • acné polymorphe • acné rosacée - Affection des poils et des cheveux : alopécie, pelade, cantile, hirsutisme. - Anomalies et affections des ongles : <ul style="list-style-type: none"> • modification des ongles (couleur, forme, épaisseur, surface), • origine des affections unguéales (trophique, liée aux dermatoses, microbiennes, traumatiques). - Dermatoses dysmétaboliques : xanthélasma. <p>6.5.3. Anomalies et affections d'origine infectieuse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Origine bactérienne : folliculite, furoncle, anthrax, impétigo, érysipèle. - Origine virale, pustulose virale, zona, herpès, verrues. - Origine mycosique : intertrigo, perlèche, herpès circiné, teigne. - Origine parasitaire : pédiculose, gale. <p>6.5.4. Anomalies et affections provoquées</p> <p>6.5.4.1. Irritation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Causes mécaniques, physiques, chimiques, végétales. <p>6.5.4.2. Allergies</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allergie, hypersensibilité. - Eczémas de contact. - Urticaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la dose minimale érythémateuse (DME). - Indication des rôles respectifs des rayons UV_A et UV_B sur les mélanocytes et les kératinocytes. - Indication des effets néfastes provoqués par une exposition excessives aux rayons UV. - Indication du comportement de l'esthéticien(ne) face aux anomalies et affections de la peau. - Indication des différents types de lésions élémentaires. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques des lésions élémentaires. - Définition et exemples de tumeurs bénignes, malignes. - Définition et exemples de tumeurs bénignes, malignes. - Énumération des principales anomalies de nature fonctionnelle. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication de la nature du dysfonctionnement physiologique. - Indication des principales localisations. - Indication éventuelle des facteurs aggravants. - Description de la formation des comédons, des microkystes, du phénomène inflammatoire avec indication des rôles de la séborrhée et des microorganismes. - Description. - Indication des principales localisations. - Énumération et description des principales modifications possibles de l'ongle. - Indication des principales origines. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication des principales localisations. - Énumération des principales affections. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication de l'agent causal. - Indication des mesures d'hygiène individuelles et professionnelles à respecter. - Indication des principales causes. - Description des principales manifestations. - Signification des termes allergie, hypersensibilité. - Définition et exemples d'allergènes. - Présentation simplifiée de l'hypersensibilité immédiate, retardée. - Définition, description. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication d'allergènes à l'origine d'eczémas de contact. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication de causes de réactions urticariennes.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>6.5.5. Tumeurs malignes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tumeurs épithéliales : baso-cellulaire, spino-cellulaire. - Mélanomes malins. - Sarcomes. <p>6.5.6. Cicatrices, vergétures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cicatrices : <ul style="list-style-type: none"> • origines, • cicatrisation et évolution, • anomalies de la cicatrisation. - Vergetures. <p>7. Anatomie et morphologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tête. - Tronc. - Membres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une tumeur maligne. - Indication de la nature des cellules prolifératives (cellules de la couche basale ou de la couche de Malpighi). - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication des principales localisations. - Indication de la nature des cellules prolifératives. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Indication des signes d'évolution possible d'un naevus naevo-cellulaire en mélanome malin. - Indication du sarcome de Kaposi dans l'affection du SIDA. - Énoncé des signes cutanés caractéristiques. - Énoncé des différentes origines. - Présentation du phénomène de cicatrisation et indication des évolutions possibles des cicatrices. - Énoncé des anomalies et indication de leurs caractéristiques. - Indication des différentes parties des membres. - Indication sur un schéma des principaux os constituant : <ul style="list-style-type: none"> • la tête, • le tronc, • les membres. - Indication sur un schéma des principaux muscles : <ul style="list-style-type: none"> • de la tête, • du cou (peauciers, sterno-cléidomastoïdien), • de l'épaule, (trapèze, deltoïde), • du décolleté (pectoral), • du dos (trapèze). - Analyse de la morphologie du visage, de la main.

TECHNOLOGIE DES PRODUITS

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>1. Principes de base de la réglementation des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle</p> <p>1.1. Définition et qualités requises des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle.</p> <p>1.2. Élaboration et production des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération des rôles attendus des produits cosmétiques et des produits d'hygiène corporelle par références à la législation en vigueur. - Énumération des qualités requises par un produit cosmétique ou un produit d'hygiène corporelle (innocuité toxicologique, microbienne, respect de l'intégrité de la peau). - Énumération des démarches réglementaires pour la fabrication d'un produit cosmétique ou d'un produit d'hygiène corporelle. - Énumération de la nature des tests pratiqués. - Énumération des types de contrôles effectués au cours de la production (contrôles de matières premières et du produit fini).
<p>2. Propriétés physiques et physicochimiques utilisées lors de la fabrication d'un produit cosmétique ou d'hygiène corporelle</p> <p>2.1. Structure de la maîtrise : atome, ion, molécule.</p> <p>2.2. État physique : liquide, gazeux, solide.</p> <p>2.3. Solubilité : caractéristiques des solutions ioniques, des solutions colloïdales.</p> <p>2.4. Dispersion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques d'une dispersion. - Différents types de dispersions : <ul style="list-style-type: none"> ● émulsions, ● suspensions, ● aérosols, ● mousses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des caractéristiques de l'atome, de l'ion, de la molécule. - Énoncé des caractéristiques des différents états physiques de la matière. - Présentation des caractéristiques d'une solution ioniques, d'une solution colloïdale. - Énoncé d'exemples de solutions ioniques, de solutions colloïdales utilisées en cosmétologie. - Présentation des caractéristiques d'une dispersion. - Définition des phases (dispersée, dispersante). - Pour chaque type de dispersion : <ul style="list-style-type: none"> ● indication de la nature des phases (état et nature chimique), ● indication de leurs rôles respectifs, ● énumération des caractéristiques physiques (aspect, texture, stabilité), ● énumération d'exemples. - Énoncé des différents types de stabilisants. - Énumération des différents tensio-actifs. - Définition d'un tensio-actif.
<p>3. Principales fonctions chimiques des composés organiques utilisés</p> <p>3.1. Fonction alcool : hydrophilie, solubilité, estérification, saponification</p> <p>3.2. Fonction acide : notion de pH.</p> <p style="text-align: center;">réaction acido-basique estérification saponification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des produits mis en jeu et obtenus dans l'estérification. - Énoncé des produits mis en jeu et obtenus dans la saponification. - Indication de la signification du pH. - Repérage sur l'échelle des pH, de solutions acides, basiques, neutres. - Énoncé des moyens permettant l'estimation ou la mesure d'un pH. - Énoncé des produits mis en jeu et obtenus dans une réaction acido-basique. - Cf. fonction alcool. - Cf. fonction alcool.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>4. Nature et rôles des matières premières utilisées en cosmétologie et en parfumerie</p> <p>4.1. L'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques cosmétologiques. - Procédés de purification. - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.2. Les alcools et les solutions alcooliques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux alcools utilisés : <ul style="list-style-type: none"> • éthanol, alcool iso-propylique, • polyols : glycérol, sorbitol, propylène-glycol. - Solutions alcooliques. - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.3. Les composés lipidiques et leurs dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux composés utilisés : <ul style="list-style-type: none"> • acides gras, alcools gras, • esters : glycérides, glycéris polyoxyéthylènes, • savons, • phospholipides. - Dérivés lipidiques : cires <ul style="list-style-type: none"> • lanoline, cire de carnauba. - Origines des composés et dérivés. - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.4. Les composés glucidiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux composés utilisés : <ul style="list-style-type: none"> • polysides : celluloses, gommés, alginates, • glycoprotéines : a. hyaluronique. - Origine des composés. - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.5. Les composés azotés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux composés utilisés : <ul style="list-style-type: none"> • amines, acides aminés, • protéines : collagène, élastine, • acides nucléiques : ADN. - Origine des composés. - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.6. Les hydrocarbures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minéraux : paraffine, vaseline. - Animaux : pergysqualine. - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.7. Les composés macromoléculaires de synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux composés : <ul style="list-style-type: none"> • polyoxyéthylène glycol, • polyéthylène, • silicones, • polymères vinyliques, • polymères acryliques. - Principes chimiques d'obtention : polymérisation, polycondensation, polyaddition. - Propriétés utilisées en cosmétologie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération des caractéristiques requises en cosmétologie. - Énoncé du principe d'obtention de l'eau purifiée. - Énumération des procédés de purification de l'eau. - Indication de son rôle dans la composition d'un produit. <ul style="list-style-type: none"> - Énumération des principaux alcools. <ul style="list-style-type: none"> - Définition du titre d'une solution alcoolique. - Énumération de leurs utilisations. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé de leur origine. - Énoncé de leurs propriétés. - Énumération de leurs utilisations. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé de leur origine. - Énoncé de leurs propriétés. - Énumération de leurs utilisations. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé de leur origine. - Énoncé de leurs propriétés. - Énumération de leurs utilisations. <ul style="list-style-type: none"> - Énumération des hydrocarbures utilisés. - Énoncé de leurs propriétés. - Énumération de leurs utilisations. <ul style="list-style-type: none"> - Énumération des composés les plus utilisés. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé de leurs propriétés. - Énumération de leurs utilisations.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>4.8. Les composés d'origine minérale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux composés utilisés : <ul style="list-style-type: none"> ● silice, silicates, ● argiles, kaolin, ● sels d'aluminium, ● oxydes (titan, zinc...). - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.9. Les vitamines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux composés utilisés : vitamines E, A, groupe B... - Propriétés utilisées en cosmétologie. <p>4.10. Les extraits biologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extraits d'origine animale : <ul style="list-style-type: none"> ● placentaires, embryonnaires, ● tissulaires... - Extraits d'origine végétale. <p>4.11. Les colorants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux types de colorants. - Utilisations en cosmétologie. <p>4.12. Les conservateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle des conservateurs. - Utilisations en cosmétologie. <p>4.13. Les matières aromatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Origines. - Modes d'obtention. 	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération des composés d'origine minérale les plus utilisés. - Énoncé des propriétés utilisées. - Énumération de leurs utilisations. - Énoncé des propriétés utilisées. - Énumération de leurs caractéristiques biologiques. - Énumération des types de colorants. - Indication des conditions de leur utilisation par référence à la législation en vigueur. - Indication des rôles des conservateurs. - Indication des conditions de leur utilisation par référence à la législation en vigueur. - Indication des origines illustrées d'exemples caractéristiques. - Présentation des modes d'obtention des matières aromatiques (extraction de produits naturels, obtention de produits de synthèse).
<p>5. Les produits cosmétiques et les produits d'hygiène corporelle</p> <p>5.1. Composition générale d'un produit cosmétique ou d'un produit d'hygiène corporelle</p> <p>5.2. Les produits de toilette et d'hygiène de la peau et des phanères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● produits démaquillants, ● produits nettoyants, ● produits pour le bain, pour la douche, ● déodorants, ● produits capillaires. ● produits pour le rasage. <p>5.3. Les produits de soins esthétiques pour la peau (visage et corps) et les phanères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● crèmes de soins esthétiques, ● masques, ● produits gommants, ● produits spécifiques, ● produits capillaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération et classification des différents types de produits en fonction de leurs propriétés cosmétologiques. - Indication des rôles respectifs des divers composés (excipients, principes actifs, adjuvants, additifs). - Énoncé des différents produits et de leur principe d'action. - Énoncé des caractéristiques technologiques des produits. - Mise en relation des constituants spécifiques et du résultat attendu. - Énoncé et justification des modalités d'utilisation des produits et des précautions d'emploi. - Mêmes indicateurs qu'au 4.2.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>5.4. Les produits de maquillage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● rouges à lèvres, ● fonds de teint, ● fards à paupières, à joues, à cils, ● poudres, ● vernis à ongles, ● autres produits. <p>5.5. Les produits de coloration et de décoloration utilisés en techniques esthétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● produits pour teintures, ● produits de pigmentation, ● produits de décoloration. <p>5.6. Les produits solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● produits écrans, ● produits filtrants, ● produits auto-bronzants, ● produits activateurs de bronzage... <p>5.7. Les produits d'épilation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● cires à usage unique, ● cires recyclables, ● dépilatoires... <p>5.8. Les produits parfumants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● produits alcooliques, ● produits non alcooliques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération des qualités attendues d'un produit de maquillage donné. - Énoncé des composants de base de chaque type de produits. - Mise en relation de la présence de certains composants et des qualités requises d'un rouge à lèvres, d'un vernis à ongles. <ul style="list-style-type: none"> - Énumération des différents produits. - Énoncé des composants de base de chaque type de produits et de leur principe d'action. - Mise en relation des constituants spécifiques et du résultat attendu. - Énoncé et justification des modalités d'utilisation des produits et des précautions d'emploi. - Indication de la réglementation relative à l'utilisation de ces produits. <ul style="list-style-type: none"> - Énumération des qualités attendues d'un « produit solaire ». - Énumération des différents types de produits. - Énoncé de leur principe d'action. - Définition et intérêt de l'indice de protection. - Justification de la présence des composants essentiels. - Énoncé et justification des modalités d'utilisation. - Énoncé des contre-indications possibles. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé du principe d'action des cires. - Énoncé du principe d'action des dépilatoires. - Justification de la présence des composants essentiels. - Énoncé et justification des modalités d'utilisation et des précautions d'emploi. <ul style="list-style-type: none"> - Énumération des principales étapes de la fabrication d'un parfum. - Définition d'un extrait, d'une eau de toilette, d'un parfum de toilette, d'une eau de Cologne. - Énoncé des étapes de l'évolution d'un parfum. - Énoncé des différentes familles de parfum et des principales notes les caractérisant.

TECHNOLOGIE DES MATÉRIELS

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>Technologie des matériels</p> <p>1. Étude du courant électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> - À caractéristiques constantes : <ul style="list-style-type: none"> ● caractéristiques, ● propriétés. - À caractéristiques variables : courants alternatifs de basse, moyenne et haute fréquences : <ul style="list-style-type: none"> ● caractéristiques, ● propriétés. <p>2. Utilisation du courant électrique en pratique esthétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents appareils. - Indications et limites d'utilisation en esthétique. - Réglementation relative à l'utilisation de certains appareils. <p>3. Étude technologique des appareils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils pour l'observation de la peau : <ul style="list-style-type: none"> ● loupe, ● lampe de Wood. ... - Appareils pour soins des ongles. - Appareils à pulvérisation, à vaporisation : <ul style="list-style-type: none"> ● à chaud : <ul style="list-style-type: none"> app. type Lucas Championnière, app. avec production d'ozone; ● à froid : <ul style="list-style-type: none"> app. à dioxyde de carbone comprimé. app. à compresseur, app. à pompe à vide. - Appareils à aspiration. - Appareils rotatifs. - Appareils vibrants. - Appareils à électrodes de type Mac Intyre. - Appareils émetteurs de rayons UV; - Appareils pour fusion : <ul style="list-style-type: none"> ● des cires, ● de masques, ... - Autres appareils destinés aux soins esthétiques du visage, du cou et du décolleté. - Appareils pour stérilisation des instruments. <p>4. Étude technologique des instruments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● tire-comédons ● pinces ● ciseaux ● brosses ● limes ● spatules ● bâtonnets ● pierre ponce ● repousse-chair, pieds de biche ● polissoirs ● peignes 	<ul style="list-style-type: none"> - Indication des différents types d'appareils utilisés en pratique esthétique et de leurs actions. - Énoncé des limites d'utilisation de certains appareils à partir de la réglementation. - Énoncé de la fonction globale de l'appareil. - Énoncé du principe de fonctionnement. - Description des différents organes de l'appareil, des différents accessoires. - Identification des caractéristiques électriques portées sur une plaque signalétique. - Énoncé des fonctions des différents organes (fonctionnels, de régulation, de sécurité). - Indication des réglages et contrôles à effectuer lors de la mise en route en cours de fonctionnement. - Énumération et justification des opérations d'entretien. - Énoncé des signes de dysfonctionnement. - Indication des limites d'intervention sur les dysfonctionnements. - Indication des règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation et des opérations d'entretien. - Énoncé de la fonction et des propriétés requises pour cette fonction. - Indication des différentes parties de l'instrument (partie active, assurant la préhension). - Énoncé des matériaux utilisés pour la partie active. - Énoncé et justification des opérations d'entretien.

TECHNIQUES PROFESSIONNELS

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>1. Techniques de soins esthétiques (visage, cou, décolleté, cuir chevelu)</p> <p>1.1. Techniques manuelles de modelage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Description des différentes techniques manuelles. - Mise en relation des différentes techniques de modelage et de l'effet physiologique. - Énoncé et justification des indications (type de peau, point d'application) de chaque technique. - Justification du choix et de l'enchaînement des techniques manuelles pour un cas donné. - Indication et justification des produits à utiliser pour les différentes techniques de modelage. - Indication du matériels nécessaires pour l'utilisation des différents produits. - Énoncé et justification de l'action attendue. - Énoncé et justification des indications d'utilisation de chaque technique. - Indication des précautions à prendre lors de l'utilisation des différents types de produits. - Justification du choix d'un produit et d'une technique pour un cas donné. - Indication et justification d'appareils à utiliser. - Indication des produits à utiliser. - Énoncé de l'ordre logique des opérations pour une technique donnée. - Énoncé et justification des contrôles à effectuer et des précautions à prendre. - Énoncé des conséquences d'une mauvaise utilisation. - Énoncé et justification de l'action attendue. - Énoncé et justification des indications d'utilisation de chaque technique. - Justification du choix d'une technique et de sa place dans un soin pour un cas donné. - Description et justification des opérations d'hygiène à effectuer. - Énoncé des limites d'utilisation des appareils.
<p>2. Techniques d'épilation</p> <p>2.1. À la pince.</p> <p>2.2. À la cire (froide, chaude, à usage unique, recyclable).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé du principe de chaque technique. - Énoncé et justification des intérêts de chaque technique. - Énoncé des indications et contre-indications de chaque technique. - Description et justification des opérations d'hygiène à effectuer. - Indication et justification des produits pré et post épilatoires. - Énoncé des conditions d'utilisation de chaque type de cire. - Énoncé des réglages d'appareils à effectuer. - Énoncé des contrôles à effectuer avant la mise en œuvre de la technique. - Description de chacune des techniques et indication des conditions de réussite.
<p>3. Techniques de décoloration, de coloration</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indication et justification des produits à utiliser. - Énoncé et justification de l'ordre logique des opérations. - Indication et justification : <ul style="list-style-type: none"> • des contrôles à effectuer, • des précautions à prendre.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>4. Techniques de maquillage (visage, décolleté)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonies colorées. - Techniques de correction, de mise en valeur du visage. - Différents types de maquillage (jour, soir, cocktail, mannequin, photo, vidéo, télévision, réveillon, fêtes locales). - Techniques d'utilisation des différents produits et artifices (fonds de teint, poudres, fards à joues, à paupières... faux-cils...). <p>5. Techniques de manucurie et de beauté des pieds</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démaquillage. - Coupe et limage. - Traitement des cuticules. - Modelage. - Nettoyage des ongles. - Application de vernis. - Pose de pansements esthétiques, de faux-ongles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cf. Arts appliqués. - Indication des principes de correction et de mise en valeur. - Indication des caractéristiques des différents types de maquillage. - Indication des matériels nécessaires pour l'utilisation de maquillage. - Justification du choix d'une technique de pose pour un produit, un artifice. - Justification de l'ordre logique des opérations pour la réalisation d'un maquillage. - Justification du choix : <ul style="list-style-type: none"> • des corrections, • des produits et artifices, • des harmonies pour un cas donné. - Énoncé des précautions à prendre lors de l'utilisation de certains produits. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé du matériel nécessaire pour une manucurie, une beauté des pieds. - Justification du choix : <ul style="list-style-type: none"> • des instruments nécessaires, • des produits nécessaires. - Indication des différentes formes possibles à donner aux ongles. - Énoncé et justification des différentes phases de la technique. - Énoncé des différentes techniques de réparation des ongles et justification du choix en fonction du cas considéré. - Énoncé et justification des précautions à prendre, des règles d'hygiène à appliquer, pour chacune des opérations.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>3.3. Matériel de présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentoir, tête de gondole... - Matériel pour P.L.V. - Décor. <p>3.4. Étiquetage, affichage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels et techniques - Réglementation en matière d'affichage des prix. <p>3.5. Facteurs d'ambiance du lieu de présentation : éclairage, ambiance musicale, harmonie colorée, équilibre des formes.</p> <p>4. Techniques de vente</p> <p>4.1. Éléments de communication</p> <p>Schéma du processus de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveaux de communication. - Techniques favorisant la communication (écoute active, reformulation, questionnement). - Aides à la communication (grille d'entretien...). <p>4.2. Différents types de clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Motifs et mobiles d'achat. - Freins à l'achat. - Facteurs influençant l'achat. <p>4.3. Présentation et comportement du vendeur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, prise de contact, prise de congé. - Présentation physique et attitude du vendeur. - Expression verbale. <p>4.4. Entretien de vente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins. - Prise en compte des désirs du client. - Valorisation du client. - Démonstration, argumentation. - Présentation des prix. - Proposition de vente additionnelle. - Conclusion de la vente. <p>4.5. Fiches clients</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rubriques, présentation. - Fonctions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indication des différents types d'étiquetage, d'affichage. - Cf. Arts appliqués. <ul style="list-style-type: none"> - Indication des principes réglementaires en matière d'affichage des prix. <p>Cf. Arts appliqués et connaissances des milieux de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et analyse : <ul style="list-style-type: none"> • des difficultés de communication, • des moyens favorisant la communication, <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et analyse des motivations, des freins à l'achat. - Présentation et analyse des attitudes et réactions possibles des clients. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé et analyse des éléments : <ul style="list-style-type: none"> • favorisant les échanges avec le client, • pouvant faire obstacle aux échanges. <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et analyse des différentes étapes d'une opération de vente. <ul style="list-style-type: none"> - Indication des fonctions. - Justification des différentes rubriques d'une fiche donnée.

CONNAISSANCES DES MILIEUX DE TRAVAIL

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>1. Connaissances de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement des entreprises. - Cadre juridique de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • entreprises individuelles et entreprises sociétaires, • différents types de sociétés commerciales, • franchisage. - Organisation de l'entreprise : fonctions, services. - Formes de paiement utilisées dans l'entreprise. <p>2. Outils et techniques d'information, de communication, de gestion</p> <p>2.1. Nature et caractéristiques des sources documentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentation produite : <ul style="list-style-type: none"> • documents techniques, • documents publicitaires, • presse professionnelle, • banque de données. ... - Sources d'informations fournisseurs, clientèle : fichiers, annuaires manuels et électroniques. <p>2.2. Documents de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs : bon de commande, bon de livraison, facture, bon de garantie. - De gestion interne : <ul style="list-style-type: none"> • fiches de stock, relevés de vente, de consommation..., • fiches client, • factures client, • cahier de rendez-vous, • planning, ... <p>2.3. Matériels au service de l'information, de la communication, de la gestion : fonction et utilisation des différents matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Téléphone. - Télécopieur. - Minitel. - Micro-ordinateur, logiciels professionnels. - Caisse enregistreuse, lecteur code. - Matériel audio-visuel : magnétophone, magnétoscope, projecteur diapositives... <p>3. Locaux professionnels</p> <p>3.1. Différents espaces professionnels (cabines de soins esthétiques, espace vente, zones de stockage...).</p> <p>3.1.1. Installation rationnelle des locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctions, surfaces. - Alimentation en eau. <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation en énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Indication des différentes formes juridiques. - Indication de leurs principales caractéristiques. - Indication des parties dans un contrat de franchise. - Établissement de la liste des obligations des parties à partir d'un contrat donné. - Énoncé des contrôles nécessaires lors d'un règlement par chèque, par carte de paiement. <ul style="list-style-type: none"> - Indication des types d'informations apportées par les différentes sources documentaires. - Présentation de leurs intérêts respectifs. <ul style="list-style-type: none"> - Indication des éléments caractéristiques des différents documents de gestion. - Indication de leur fonction essentielle. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des différentes fonctions des matériels. - Présentation de leurs intérêts respectifs. - Énoncé des conditions d'utilisation optimale des différents matériels. <ul style="list-style-type: none"> - Mise en relation des caractéristiques des différents espaces professionnels et de leur fonction. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des caractéristiques d'une eau dure. - Énoncé du principe d'obtention d'une eau adoucie. - Interprétation des indications portées sur un compteur électriques. - Indication des possibilités de branchement simultané de plusieurs appareils proposés dans un circuit électrique de puissance donnée.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>– Organisation rationnelle.</p> <p>3.1.2. Installation rationnelle des postes de travail</p> <p>– Différents équipements : mobilier, matériels.</p> <p>– Implantation rationnelle des équipements.</p> <p>3.2. Facteurs de salubrité, d'ambiance et de confort des locaux professionnels</p> <p>3.2.1. Aération, ventilation</p> <p>3.2.2. Éclairage</p> <p>3.2.3. Ambiance thermique</p> <p>3.2.4. Ambiance sonore</p> <p>4. Hygiène en milieu professionnel</p> <p>4.1. Risques de contamination dans l'exercice professionnel - dispositions réglementaires relatives à l'hygiène générale par référence au règlement sanitaire en vigueur</p> <p>4.2. Traitement des contaminations</p> <p>– Par certains agents physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● température, ● radiations non ionisantes. <p>– Par certains agents chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● dérivés phénoliques, ● dérivés halogènes, ● oxydants, ● tensio-actifs, ● aldéhydes, ● alcools, ● chlorhexidine... <p>4.3. Hygiène corporelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● produits utilisés : mode d'action, choix, ● techniques d'hygiène : lavage des mains..., ● techniques de protection des personnes (client et professionnel). <p>4.4. Hygiène des matériels</p>	<p>– Énoncé du rôle du disjoncteur.</p> <p>– Énoncé du rôle d'une prise de terre.</p> <p>– Justification de la réglementation concernant la sécurité d'une installation électrique.</p> <p>– Justification de la disposition des locaux.</p> <p>– Énumération des équipements nécessaires à l'aménagement fonctionnel d'un poste de travail donné.</p> <p>– Proposition, sur un plan, de l'implantation rationnelle des équipements donnés.</p> <p>– Énoncé des facteurs de salubrité, d'hygiène et de confort des locaux professionnels.</p> <p>– Énumération des principaux types de ventilation utilisés.</p> <p>– Énoncé des conditions d'un éclairage rationnel.</p> <p>– Énoncé des caractéristiques des différents modes d'éclairage.</p> <p>– Énumération des différents types de sources lumineuses et indication de leurs intérêts respectifs.</p> <p>– Interprétation des indications portées sur une source lumineuse.</p> <p>– Énoncé des conditions de confort thermique dans l'exercice professionnel.</p> <p>– Énumération des principaux moyens pouvant assurer le confort thermique.</p> <p>– Énoncé des facteurs de nuisance sonore.</p> <p>– Énumération des moyens d'y remédier.</p> <p>– Énoncé des risques de contamination pouvant survenir (pour le client et le professionnel).</p> <p>– Énoncé des principes généraux d'hygiène générale relatifs à la profession.</p> <p>– Différenciation de l'asepsie et de l'antisepsie.</p> <p>– Énoncé de la définition de la stérilisation, de la désinfection, de la décontamination.</p> <p>– Présentation de l'efficacité respective des agents physiques et chimiques.</p> <p>– Explication du mode d'action des désinfectants couramment utilisés.</p> <p>– Énoncé et justification des règles d'hygiène corporelle adaptées à une situation professionnelle donnée (produits, techniques, protections éventuelles...).</p> <p>– Énoncé et justification des opérations de décontamination, de désinfection liées à l'usage des matériels (produits et techniques).</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>4.5. Hygiène du linge et des fournitures - tenue vestimentaire</p> <p>4.6. Hygiène des locaux et des équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits et matériels de nettoyage. - Matériaux : <ul style="list-style-type: none"> ● métaux et alliages, ● verre, ● produits céramiques, ● revêtements plastifiés, ● revêtements stratifiés, ● marbres et pierres, ● bois, ● revêtements textiles... - Dispositions réglementaires relatives aux locaux professionnels par référence au règlement sanitaire en vigueur. <p>5. Réglementation en relation avec la profession - Règles morales professionnelles</p> <p>5.1. Décrets, arrêtés... réglementant les actes professionnels des médecins, des auxiliaires médicaux.</p> <p>5.2. Limites de l'action de l'esthéticien(ne) au regard des professions de médecins, pharmaciens, auxiliaires médicaux et para-médicaux, coiffeurs.</p> <p>6. Convention collective nationale « Parfumerie - Esthétique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncé et justification des caractéristiques du linge et de la tenue vestimentaire. - Énoncé des règles d'hygiène relatives à l'utilisation du linge et des fournitures dans une situation donnée. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé du mode d'action d'un abrasif, d'un solvant, d'un détergent, d'un désinfectant. - Proposition et justification du choix de produits pour un entretien précis. - Indication de la fréquence de nettoyage des locaux et des équipements. <ul style="list-style-type: none"> - Énoncé des principes généraux du règlement sanitaire en vigueur relatifs aux locaux professionnels des esthéticiens. <ul style="list-style-type: none"> - Indication des limites de l'action de l'esthéticienne. <ul style="list-style-type: none"> - Cf. Législation du travail.

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUE - ARTS APPLIQUÉS À LA PROFESSION

Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>Les différents matériaux et supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - crayons, feutres, encres, gouaches, fusains, pastels...; - papiers, cartons... <p>Les principaux moyens d'expression plastique : croquis, schémas, dessins, représentations conventionnelles, notations colorées, maquettes, réalisations en volume.</p> <p>Analyse des éléments réels ou figurés et leur situation dans l'espace :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des formes générales, directions, aplombs, niveaux, proportions, organisation des plins et des vides; • de la répartition des formes : valeurs, couleurs, matières; • de la couleur : couleurs primaires, secondaires, complémentaires; nuances, contrastes qualitatifs et quantitatifs; dominante; tonique. <p>Dessin d'anatomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - morphologie des os et des muscles superficiels; - types morphologiques. <p>Les principes de composition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation des volumes, valeurs, couleurs; - les contrastes/la dominante; - l'adaptation d'un apport à une forme (décor, couleur, graphisme...); - les besoins fonctionnels et/ou esthétiques. <p>Les propriétés expressives et/ou symboliques des éléments plastiques et de leurs combinaisons pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - provoquer une sensation; - produire, affirmer, modifier ou corriger un caractère, une signification. <p>Les évolutions de la mode (maquillages, coiffures, vêtements, accessoires).</p> <p>Les évolutions de la publicité (bi ou tri-dimensionnelle).</p> <p>Étude comparative de différentes productions ou documents en vue de les classer, les situer dans un contexte donné (artistique, socio-économique, évolution de la mode et des techniques publicitaires).</p> <p>Formation à l'évaluation de la qualité esthétique d'une production par rapport à sa fonction et/ou sa signification.</p>	<p>Exactitude du vocabulaire utilisé.</p> <p>Cohérence entre les moyens techniques utilisées et les effets demandés ou souhaités. Qualité et diversité de la production plastique.</p> <p>Identification et traduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des lignes, plans et volumes de base; - des caractéristiques formelles d'un ensemble de plans et/ou de volumes; - de l'organisation formelle et/ou colorée d'un ensemble visuel; - des rapports des détails à l'ensemble; - des types d'organisation fondamentaux : <ul style="list-style-type: none"> • similitude/opposition, • dominante/contraste, • rythme/alternance, • statisme/dynamisme. <p>Représentation correcte des caractères visibles (proportions, directions, volumes).</p> <p>Réalisation d'un projet de maquillage adapté, d'une présentation de produits en tenant compte des données précisées. Qualité des réponses quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lisibilité attendue; - l'expressivité souhaitée. <p>Utilisation des moyens plastiques en vue de traduire l'effet demandé, souhaité.</p> <p>Pertinence, diversité, actualité des connaissances.</p> <p>Analyse comparative de diverses productions.</p> <p>Cohérence entre l'opinion émise et l'argumentation utilisée.</p> <p>Justification d'un choix en fonction de critères précis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature, - fonction, - destination, - qualité plastique des moyens mis en œuvre. <p>Exactitude de la terminologie employée.</p>

Stages

Six semaines de stages obligatoires sont incluses dans la scolarité.

Ces stages auront lieu dans les établissements ou entreprises précisés dans le référentiel de l'emploi.

Les activités confiées au stagiaire sont celles répertoriées dans le référentiel. Ces activités, suffisamment variées, devront permettre au stagiaire d'appréhender les diverses fonctions : exécution de techniques esthétiques, conseils et vente, organisation et gestion.

Les activités de chaque élève seront définies et suivies par l'équipe pédagogique en collaboration avec les responsables de stage.

Ces stages doivent concourir à l'acquisition des compétences indiquées dans le référentiel du diplôme.

En outre, ils ont pour objectifs de permettre à l'élève :

- de travailler en situation réelle;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels;
- d'appréhender l'entreprise dans des diverses fonctions, ses contraintes, ses structures, son organisation.

Au cours des six semaines de stage, une période sera consacrée à la connaissance de l'entreprise.

Une attestation précisant la nature et la durée des stages effectués sera exigée pour la délivrance du diplôme.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

INTITULÉ DES ÉPREUVES	Coef.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue – (établissements privés) enseignement à distance – candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
-----------------------	-------	--	--	--

DOMAINE PROFESSIONNEL

EP1. Sciences appliquées	4	écrite	écrite	2 h
EP2. Techniques esthétiques - Vie sociale et professionnelle	8 (1)	pratique	pratique	4 h 30 min
EP3. Vente - conseil	2	orale	orale	10 min. max
EP4. Arts appliqués à la profession	1	écrite	écrite	1 h 30 min

UNITÉS GÉNÉRALES

EG1 Français et histoire - géographie	3	CCF	Ponctuelle écrite	2 h 15 min
EG2 – Mathématiques – sciences	2	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG4 Éducation physique et sportive	1	CCF	ponctuelle	
<i>Épreuve facultative de langue vivante étrangère (3)</i>		Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min

(1) dont coefficient 1 pour la VSP.

(2) dont 1 heure pour la VSP.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.
Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

ANNEXE II

**Arrêté du 13 décembre 1990
modifié par l'arrêté du 17 juin 2003**

DÉFINITION DES ÉPREUVES TERMINALES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

EP 1. SCIENCES APPLIQUÉES

L'épreuve a pour but de vérifier les connaissances scientifiques et technologiques ainsi que l'aptitude à les mobiliser dans des situations professionnelles.

Elle comprend plusieurs questions, indépendantes ou liées, portant sur chacun des programmes ou parties de programmes suivants :

- biologie générale et biologie appliquée,
- technologie des produits et/ou des matériels,
- connaissance des milieux de travail (locaux professionnels, hygiène en milieu professionnel) et/ou réglementation relative aux produits.

Des documents peuvent éventuellement être mis à la disposition des candidats.

EP 2. TECHNIQUES ESTHÉTIQUES

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à :

- faire des choix technologiques,
- organiser et gérer son travail,
- exécuter des techniques professionnelles en respectant les règles d'hygiène, de sécurité, d'économie et d'ergonomie,
- assurer la remise en état du matériel et du poste de travail,
- contrôler la qualité du travail.

À partir d'un cas proposé, le candidat réalise, sur un modèle vivant :

- des techniques de soins esthétiques comprenant notamment des techniques manuelles et des techniques utilisant des appareils,
- une épilation à la cire,
- une manucurie ou une beauté des pieds,
- un démaquillage,
- un maquillage.

L'épreuve comporte la rédaction d'un document d'organisation et/ou de gestion qui peut être relatif à l'organisation du travail, au suivi de la clientèle, à la gestion des produits...

Évaluation de la vie sociale et professionnelle

Épreuve écrite - durée : 1 heure ou CCF - coefficient 1

L'évaluation de la sociale et professionnelle est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de vie sociale et professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

Évaluation par contrôle en cours de formation

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque liée au but.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « Incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2ème partie : un travail personnel écrit noté sur 7 points

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS)) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure

Le sujet comprend une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque liée au bruit.

EP3. VENTE CONSEIL

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable :

- de donner des conseils adaptés;
- de développer des arguments utiles à la vente.

Elle permet également d'évaluer la capacité du candidat à s'informer et à communiquer.

À partir de l'observation d'un modèle, proposé par le jury, et pour une gamme de produits et/ou de services, imposée ou laissée au libre choix du candidat, celui-ci doit :

- renseigner la fiche technique d'observation et/ou de conseils, élaborée par l'autorité académique et remise par le jury,
- argumenter oralement, la vente qu'il envisage,
- répondre à une objection énoncée par le jury, à l'issue de l'argumentation.

Le jury peut mettre à la disposition des candidats, des documents et/ou des produits servant de support à l'épreuve.

L'épreuve est d'une durée de trente minutes pour le candidat. Dans un premier temps il procède à l'observation du modèle et rédige la fiche qui lui est proposée. Dans un second temps, il argumente la vente qu'il envisage et répond à l'objection du jury. La partie orale en présence du jury est de dix minutes maximum par candidat.

Le jury est composé d'un professeur de spécialité esthétique-cosmétique ou vente et d'un professionnel du secteur esthétique-cosmétique.

EP 4. ARTS APPLIQUÉS À LA PROFESSION

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat :

- à faire un choix esthétique,
- à organiser de façon équilibrée un ensemble d'éléments formels, chromatiques ou volumiques,
- à adapter un décor à une forme,
- à réaliser une harmonie colorée,
- à faire preuve d'une maîtrise technique d'exécution.

Cette épreuve s'appuie sur des documents et peut prendre trois orientations :

- à partir de données (âge, caractéristiques physiques, activités, éléments de la tenue vestimentaire...) réaliser une composition présentant un projet de maquillage de jour ou du soir prenant en compte le(s) caractéristique(s) donnée(s);
- à partir d'un thème (littéraire, légendaire, liée au spectacle, à la fête) proposer une composition intégrant à des éléments humains (visage, main...) des éléments décoratifs donnés (décor, artifices, bijoux...). L'ambiance colorée sera en accord avec le thème;
- à partir de données (saison, public visé, caractéristiques du produit...) et d'éléments fournis (formes de conditionnement, sigles, caractères des lettres...) proposer une composition dans une ambiance colorée en liaison avec le message publicitaire demandé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DU CAP

EG1. Français et Histoire-Géographie

Épreuve écrite et orale - durée . 2 heures 15 mn ou CCF - coefficient 3 - UG.1

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire-géographie permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation

A. Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire-géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire-géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation.

Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective. Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire-géographie)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

Deuxième situation d'évaluation

Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire-géographie)

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie)

B. Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite

répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

Deuxième partie (histoire-géographie)

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG2. Mathématiques-Sciences

Épreuve écrite – durée 2 heures ou CCF – coefficient 2 – UG. 2

Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

L'épreuve de mathématiques-sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique-chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques-sciences a pour objectifs :

- d'apprécier les savoirs et compétences des candidats;
- d'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante;
- de vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence;
- d'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation

A. Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en oeuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en oeuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec les questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible de connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique-chimie fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment. Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat

- de mettre en oeuvre un protocole expérimental;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition;
- de mettre en oeuvre les procédures et consignes de sécurité établies;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en oeuvre;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

B. Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique-chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique-chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- à montrer ses connaissances;
- à organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies;
- l'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet;
- l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG3. Éducation physique et sportive, coef. 1, UG. 3

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO. n° 46 du 14 décembre 1995).

DÉFINITION DES ÉPREUVES FACULTATIVES

Langue vivante étrangère

Épreuve orale facultative, durée : 20 minutes.

L'épreuve comporte :

Soit un entretien se rapportant à un document étudié en classe (texte), images...);

Soit un entretien sur un sujet se rapportant à la profession et qui prend appui sur un document (qui peut être un bref enregistrement sur bande magnétique).

Langues régionales

(Arrêté du 5 juin 1991).

Article premier – Les candidats au brevet d'études professionnelles ou au certificat d'aptitude professionnelle peuvent se présenter à une épreuve facultative de langues régionales lorsque le règlement particulier du diplôme prévoit une épreuve facultative.

Ils peuvent choisir entre les langues régionales suivantes : basque, breton, catalan, corse, langue d'oc, tahitien, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

Art. 2. – Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la session de 1992. Toutefois, à titre exceptionnel le recteur de l'académie de la Corse pourra organiser une épreuve facultative de langues régionales dès la session de 1991.

